
**DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

**Questions et commentaires
Projet de turboalternateur de 50 MW
sur le territoire de la municipalité de Témiscaming
par Tembec Énergie S.E.C.**

Dossier 3211-12-193

Le 27 juin 2012

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
QUESTIONS ET COMMENTAIRES	1
1. PAGE 1.1, SECTION 1.1 - PROCESSUS D'ÉVALUATION DES IMPACTS ET D'AUTORISATION	1
2. PAGE 2.3, SECTION 2.4 – CONTEXTE ET JUSTIFICATION, 4 ^E PARAGRAPHE	1
3. PAGE 2.8, SECTION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, 1 ^{ER} PARAGRAPHE	2
4. PAGE 2.2, SECTION 2.3 INSTALLATIONS DE TÉMISCAMING, 4 ^E PARAGRAPHE ANNEXE B1 ANNONCE 16 MARS 2012 TEMBEC COMMUNIQUÉ, 2 ^E PARAGRAPHE	2
5. PAGE 2.2, SECTION 2.3 INSTALLATIONS DE TÉMISCAMING, 1 ^{ER} PARAGRAPHE PAGE 2.11, SECTION 2.8 AMÉNAGEMENT ET PROJETS CONNEXES.....	2
6. PAGE 2.4, SECTION 2.4 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET, 3 ^E ET 5 ^E POINTS EN RETRAIT	2
7. CHAPITRE 3 – MILIEU RÉCEPTEUR	3
8. PAGE 3.5, SECTION 3.2.4 HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE PAGE 6.2, SECTION 6.1.2 QUALITÉ DES EAUX	3
9. PAGE 3.10, SECTION 3.3.2 MAMMIFÈRES TERRESTRES, 1 ^{ER} PARAGRAPHE PAGE 3.11, SECTION 3.3.3 AVIFAUNE BANQUE DE DONNÉES DE L'ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DU QUÉBEC MÉRIDIONAL, 1 ^{ER} PARAGRAPHE PAGE 3.11, SECTION 3.3.4 – HERPÉTOFAUNE ANNEXE D LISTE COMPLÈTE DES 101 ESPÈCES PROVENANT DE L'ATLAS DES OISEAUX NICHEURS.....	4
10. PAGE 3.12, SECTION 3.3.5 – ICTHYOFAUNE :.....	4
11. SECTION 3.4.1.3.3 BRUIT INITIAL AUTOUR DE L'USINE TEMBEC DE TÉMISCAMING.....	4
12. PAGE 3.14, SECTION 4.1 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	4
13. PAGE 3.16, SECTION 3.4.1 CONTEXTE ÉCONOMIQUE, ÉCONOMIE, 2 ^E PARAGRAPHE.....	5
14. PAGE 3.20, SECTION 3.4.6 ZONAGE MUNICIPAL, 1 ^{ER} PARAGRAPHE	5
15. PAGE 4.1 SECTION FONCTIONNEMENT DU TURBOLATTEUR N°10, 3 ^E PARAGRAPHE PAGE 4.9 SECTION 4.4.3 PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE (RENDEMENT) 1 ^{ER} PARAGRAPHE.....	5

16. PAGE 4.3, SECTION 4.2 ANALYSE DES VARIANTES, SOLUTION RETENUE POUR LE PROJET, 1 ^{ER} ET 2 ^E PARAGRAPHES.....	5
17. PAGE 4.7, SECTION 4.3.4 HYDRO-CONDENSEUR, TABLEAU 4.1 PAGE 7.1, SECTION 7.2.1 – DESCRIPTION DES MATIÈRES DANGEREUSES	5
18. PAGE 4.10, SECTION 4.5.4 INSTALLATIONS TEMPORAIRES DU CHANTIER PAGE 6.2, SECTION 6.1.2 QUALITÉ DES EAUX.....	5
19. PAGE 4.7, SECTION 4.3.5 POSTE DE DÉPART	6
20. PAGE 4.11, SECTION 4.5.6 GESTION DES RÉSIDUS DU CHANTIER PAGE 6.2, SECTION 6.1.3 QUALITÉ DES SOLS PAGE 8.1, SECTION 8.1 PROGRAMME DE SURVEILLANCE – PHASE CONSTRUCTION	6
21. PAGE 4.12, SECTION 4.6 PHASE FERMETURE.....	6
22. PAGE 4.12, SECTION 4.7.2 GESTION DES EAUX USÉES, 3 ^E PARAGRAPHE.....	6
23. PAGE 4.13, SECTION 4.7.3.1 HUILES ET SOLVANTS USÉS	6
24. PAGE 5.4, SECTION 5.2.1 INTENSITÉ DE L'IMPACT, 1 ^{ER} PARAGRAPHE.....	7
25. PAGE 6.1, SECTION 6.1 – IMPACTS DE LA CONSTRUCTION	7
26. PAGE 6.1, SECTION 6.1.1 – QUALITÉ DE L'AIR.....	7
27. PAGE 6.2, SECTION 6.1.3 QUALITÉ DES SOLS, 4 ^E POINT DU SECOND PARAGRAPHE	7
28. PAGE 6.2, SECTION IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION, ÉNUMÉRATION PAGE 4.7, SECTION 4.3.4 HYDRO-CONDENSEUR	7
29. PAGE 6.2 IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION, SOUS SECTION 6.2.1 QUALITÉ DES EAUX, FIN DU PREMIER PARAGRAPHE PAGE 4.12 SECTION 4.7.2 GESTION DES EAUX USÉES : IMPACTS DES PRODUITS CHIMIQUES PAGE 4.7 SECTION HYDROCONDENSEUR, TABLEAU 4.1 UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES À L'HYDROCONDENSEUR PAGE 3.12 SECTION 3.3.5 ICTHYOFAUNE SOUS-SECTIONS FRAYÈRES ET ICTHYOFAUNE À STATUT PARTICULIER FRAYÈRES (ANGUILLE D'AMÉRIQUE ET L'ESTURGEON JAUNE)	8
30. PAGE 6.3, SECTION 6.2 – IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION :.....	9
31. PAGE 6.7, FIGURE 6.1 - BRUIT PROJETÉ DU PROJET DE TURBOALTERNATEUR.....	9
32. PAGE 6.10, SECTION 6.2.3 – MILIEU VISUEL	9
33. PAGE 6.10, SECTION 6.2.4 INFRASTRUCTURES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES.....	9
34. PAGE 7.1, SECTION 7.1 - DÉMARCHE GÉNÉRALE	9
35. PAGE 7.2, SECTION 7.2.2.3 – ACCIDENTS SPÉCIFIQUES DÉJÀ SURVENUS	9
36. PAGE 7.2, SECTION 7.3 MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION	10

INTRODUCTION

Le présent document comprend des questions et des commentaires adressés à Tembec Énergie S.E.C. dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de turboalternateur de 50 MW à Témiscaming.

Ce document découle de l'analyse réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) de la Direction générale de l'évaluation environnementale (DGÉE) en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que de certains autres ministères et organismes. Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive du ministre et du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (R.R.Q., c. Q-2, r. 23) ont été traitées de façon satisfaisante par l'initiateur du projet.

Avant de rendre l'étude d'impact publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Il importe donc que les informations demandées dans ce document soient fournies au Ministère afin qu'il puisse juger de la recevabilité de l'étude d'impact et, le cas échéant, recommander au ministre de la rendre publique.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

a) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Avez-vous transmis pour commentaires une copie de votre étude d'impact au ministère de l'Environnement de l'Ontario? Nous informer du résultat de cette consultation.

b) COMMENTAIRES PARTICULIERS

1. PAGE 1.1, SECTION 1.1 - PROCESSUS D'ÉVALUATION DES IMPACTS ET D'AUTORISATION

- a) Dans l'étude d'impact, on réfère au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* sous la désignation « L.R.Q., c. Q-2, r. 9 ». À noter qu'il s'agit de l'ancienne numérotation qui a été remplacée par L.R.Q., c. Q-2, r. 23.
- b) Au quatrième paragraphe, l'avis de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) est présenté à l'annexe A1 au lieu de l'annexe A.

2. PAGE 2.3, SECTION 2.4 – CONTEXTE ET JUSTIFICATION, 4^E PARAGRAPHE

On réfère à l'annexe B au lieu de l'annexe B1.

3. PAGE 2.8, SECTION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, 1^{ER} PARAGRAPHE

On y mentionne que les objectifs et cibles du Système de gestion environnemental (SGE) visent six éléments clés ». Parmi les huit objectifs et cibles indiqués, préciser quels sont les six éléments clés identifiés par l'initiateur du projet.

4. PAGE 2.2, SECTION 2.3 INSTALLATIONS DE TÉMISCAMING, 4^E PARAGRAPHE ANNEXE B1 ANNONCE 16 MARS 2012 TEMBEC COMMUNIQUÉ, 2^E PARAGRAPHE

Il est indiqué que le turboalternateur existant produit 10 MW d'électricité. Toutefois, au cours des années 90, Tembec inc. avait effectué auprès de notre direction une demande pour la construction d'une usine de cogénération de 9,9 MW, projet qui, sur les bases des informations fournies par Tembec inc., a par la suite été autorisé en vertu de l'article 22 de la LQE.

Préciser la puissance installée et fournir, le cas échéant, les précisions à cet effet.

5. PAGE 2.2, SECTION 2.3 INSTALLATIONS DE TÉMISCAMING, 1^{ER} PARAGRAPHE PAGE 2.11, SECTION 2.8 AMÉNAGEMENT ET PROJETS CONNEXES

Outre l'usine de cogénération, Tembec exploite un complexe industriel regroupant six autres installations : une usine de pâte à haut rendement, une usine de production de cellulose, une usine de production de carton et trois usines de produits chimiques.

Expliquer sommairement en quoi consistent les usines de pâte à haut rendement et de cellulose de spécialité (SpCell) (ou usine de pâte dissolvante) et préciser l'utilisation courante de ces produits ainsi que les marchés qui sont visés pour ces produits.

6. PAGE 2.4, SECTION 2.4 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET, 3^E ET 5^E POINTS EN RETRAIT

- a) Il est indiqué au 2^e point qu'à moyen et long termes, la liqueur de cuisson constituera normalement 100 % de la biomasse utilisée:
- Préciser quand cet objectif sera atteint, de quel procédé de l'usine elle provient et comment cette liqueur de cuisson est présentement utilisée ou, sinon, comment elle est disposée?
 - Identifier les impacts environnementaux et sociaux entre les situations actuelle et future s'il y a une modification de la quantité de vapeur produite et des quantités de liqueur de cuisson (impacts découlant notamment des émissions atmosphériques) et quantifier comment le remplacement des vieilles chaudières par la nouvelle chaudière numéro 10 modifie les impacts environnementaux;

- Fournir des informations supplémentaires sur la production de vapeur: le contenu énergétique prévu étant de 36 % (4^e point), dans quel procédé de l'usine sera utilisé cette nouvelle énergie ou quel type d'énergie celle-ci substituera?
- b) Il est indiqué au 3^e point que Tembec Énergie S.E.C. a signé le 16 mars 2012 un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec Distribution. Au 5^e point, il est précisé que les projets de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle (...) devraient commencer leur livraison, au plus tard, trois ans après la signature du contrat... (soit dans le cas présent au plus tard le 16 mars 2015).

Expliquer pourquoi le contrat d'achat avec Hydro-Québec prévoit la livraison d'électricité le 16 mai 2014. Est-ce une question d'opportunité d'affaires (début du contrat plus tôt dans le but d'obtenir des revenus plus rapidement pour l'entreprise, dû à des contraintes contractuelles ou à des besoins en électricité d'Hydro-Québec) ?

- c) À court terme, du gaz naturel sera utilisé pour la production de vapeur puis d'électricité en parallèle à l'utilisation des liqueurs de cuisson à cette fin. Quelle sera l'augmentation de la consommation de gaz naturel de l'usine? Cela va-t-il entraîner une augmentation des quantités stockées sur le site? Le cas échéant, examiner le risque d'accident technologique qui pourrait en découler.

7. CHAPITRE 3 – MILIEU RÉCEPTEUR

- a) L'étude d'impact doit traiter de la qualité de l'air ambiant tel que demandé à la page 9 de la directive.
- b) La carte 7 localise deux stations d'air ambiant. Est-ce que ces données ont été consultées et utilisées ?
- c) Indiquer, le cas échéant, les sources existantes d'alimentation en eau potable dans le secteur.

8. PAGE 3.5, SECTION 3.2.4 HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE PAGE 6.2, SECTION 6.1.2 QUALITÉ DES EAUX

Aucune donnée quantitative de la qualité actuelle des eaux de la rivière des Outaouais et de ses tributaires régionaux ni de données sur l'impact des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées sur ces cours d'eau n'est donnée dans l'étude (voir également plus loin la question relative à la page 6.2). Apporter les précisions nécessaires.

**9. PAGE 3.10, SECTION 3.3.2 MAMMIFÈRES TERRESTRES, 1^{ER} PARAGRAPHE
PAGE 3.11, SECTION 3.3.3 AVIFAUNE BANQUE DE DONNÉES DE L'ATLAS DES
OISEAUX NICHEURS DU QUÉBEC MÉRIDIONAL, 1^{ER} PARAGRAPHE
PAGE 3.11, SECTION 3.3.4 – HERPÉTOFAUNE
ANNEXE D LISTE COMPLÈTE DES 101 ESPÈCES PROVENANT DE L'ATLAS DES
OISEAUX NICHEURS**

- a) À la page 3.10, le lecteur est renvoyé à une liste de grands mammifères et, à la page 3.11, à une liste de 101 espèces d'oiseaux présentée à l'annexe D. Toutefois, l'annexe D est manquante. Transmettre ces documents. À noter que l'annexe D est également absente dans la version électronique fournie.
- b) Il est mentionné que « La nidification dans la région est confirmée pour seulement 14 espèces d'entre elles, jugée probable pour 3 autres et possible pour 83. Une seule espèce observée dans le secteur ne présentait aucun indice de nidification ... ». Précisez les noms de ces espèces pour chaque groupe mentionné.

10. PAGE 3.12, SECTION 3.3.5 – ICTHYOFAUNE :

Il est mentionné qu'aucune liste d'espèces de poissons présentes dans la rivière des Outaouais n'est disponible. On indique également que le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec a été consulté à ce sujet. Est-ce que la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue du MRNF a par ailleurs été consultée à ce sujet, car ces derniers disposent de banques de données des espèces de poissons présents dans les cours d'eau régionaux.

La présence de deux frayères à doré jaune est indiquée dans la rivière des Outaouais et on réfère à la carte 2. Localiser ces frayères sur une carte.

11. SECTION 3.4.1.3.3 BRUIT INITIAL AUTOUR DE L'USINE TEMBEC DE TÉMISCAMING

Des effets météorologiques sont avancés pour expliquer l'augmentation du niveau sonore nocturne aux points 1, 2 et 4. Un complément d'explications plus précises s'avère nécessaire compte tenu que le point 3 n'a pas subi ce phénomène. Par ailleurs, si le changement de direction du vent au début de la nuit a influencé de façon positive les niveaux sonores aux points 2, 3, 6 et 10, ce phénomène aurait-il pu avoir par voie de conséquence une sous-estimation de l'impact sonore de l'usine aux points 1 et 11 ?

**12. PAGE 3.14, SECTION 4.1 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE
CARTES 1 À 6**

L'une des deux agglomérations ontariennes (celle située sur le lac Témiscaming) est présentée sous les noms de Wyse (cartes 1 à 6) et de Wise (page 3.14). Précisez quelle est la bonne orthographe.

**13. PAGE 3.16, SECTION 3.4.1 CONTEXTE ÉCONOMIQUE, ÉCONOMIE,
2^E PARAGRAPHE**

Préciser si vous incluez la production de Tembec inc. dans le secteur d'activité fabrication (45 %)?

14. PAGE 3.20, SECTION 3.4.6 ZONAGE MUNICIPAL, 1^{ER} PARAGRAPHE

Une erreur s'est glissée dans le nom de la municipalité, il est question de Thurso au lieu de Témiscaming.

**15. PAGE 4.1 SECTION FONCTIONNEMENT DU TURBOLATTERNEUR N°10,
3^E PARAGRAPHE**

**PAGE 4.9 SECTION 4.4.3 PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE (RENDEMENT)
1^{ER} PARAGRAPHE**

Il n'est pas clair si le contrat de fourniture d'électricité signé avec Hydro-Québec Distribution, le 12 mars 2012, comprend la production des deux turboalternateurs ou seulement la production du turboalternateur de 50 MW? Apporter les précisions nécessaires.

**16. PAGE 4.3, SECTION 4.2 ANALYSE DES VARIANTES, SOLUTION RETENUE POUR LE
PROJET, 1^{ER} ET 2^E PARAGRAPHES**

Il est question de récupération d'énergie et de réduction de la consommation d'électricité de la papetière. Examiner la possibilité d'utiliser la géothermie dans un contexte d'efficacité énergétique de ces installations.

**17. PAGE 4.7, SECTION 4.3.4 HYDRO-CONDENSEUR, TABLEAU 4.1
PAGE 7.1, SECTION 7.2.1 – DESCRIPTION DES MATIÈRES DANGEREUSES**

Les produits chimiques utilisés à la tour de refroidissement sont susceptibles de se retrouver au système de traitement des eaux usées puis, dans une certaine mesure, à l'effluent du traitement conjoint de la papetière avec la municipalité de Témiscaming. Préciser la nature des additifs prévus et fournir les fiches signalétiques de l'ensemble des produits chimiques qui seront utilisés: inhibiteur de corrosion et de tartre, biocide oxydant, biodispersant (tableau 4.1) et autres s'il y a lieu. Préciser le niveau de toxicité de ces produits pour les dosages qui y sont indiqués.

**18. PAGE 4.10, SECTION 4.5.4 INSTALLATIONS TEMPORAIRES DU CHANTIER
PAGE 6.2, SECTION 6.1.2 QUALITÉ DES EAUX**

a) Quantifier les volumes d'eau de ruissellement supplémentaires et si des impacts sont prévus ?

- b) Est-ce que des toilettes chimiques ou autres sont prévues? Le cas échéant, ces eaux seront-elles gérées par une firme spécialisée ?

19. PAGE 4.7, SECTION 4.3.5 POSTE DE DÉPART

Décrire les mesures de protection relatives à l'élimination d'huile avant l'évacuation des eaux de pluie (ex. un séparateur huile/eau : ses caractéristiques, sa conception, sa performance, la concentration résiduelle).

**20. PAGE 4.11, SECTION 4.5.6 GESTION DES RÉSIDUS DU CHANTIER
PAGE 6.2, SECTION 6.1.3 QUALITÉ DES SOLS
PAGE 8.1, SECTION 8.1 PROGRAMME DE SURVEILLANCE – PHASE
CONSTRUCTION**

- a) Dans ces sections, il est fait mention de la valorisation des débris de construction, mais aucun élément ne décrit les modes de valorisation possibles à privilégier selon la hiérarchie des 3RV et les types de matériaux. Par ailleurs, les obligations qui seront exigées à cet effet de l'entrepreneur de construction retenu par l'initiateur de projet ne sont pas décrites non plus.
- b) Il est indiqué au troisième paragraphe de la section 4.5.6 que les rebuts de papier et les cartons seront recyclés par des compagnies spécialisées. Dans quelle mesure ces rebuts peuvent-ils être recyclés à même les opérations des usines de Tembec inc.? Que peut faire éventuellement Tembec à ce sujet ?
- c) Concernant ces sections, est-ce qu'un responsable environnement de Tembec inc. supervisera ces activités de construction et s'assurera ainsi de la bonne gestion des résidus de chantier? Des modalités à cet effet seront-elles prévues au contrat à intervenir avec l'entrepreneur de chantier. Ce responsable sera-t-il en autorité afin de régler tout litige ou problématique à ce sujet?

21. PAGE 4.12, SECTION 4.6 PHASE FERMETURE

Est-ce que l'entreprise s'engage à respecter les dispositions réglementaires qui seront applicables au moment de la cessation de l'exploitation des turboalternateurs?

22. PAGE 4.12, SECTION 4.7.2 GESTION DES EAUX USÉES, 3^E PARAGRAPHE

Au dernier paragraphe, il est mentionné « ...se retrouveront dans les purges ont été présentés au Erreur! Source du renvoi introuvable... ». Préciser l'information manquante dans cette phrase.

23. PAGE 4.13, SECTION 4.7.3.1 HUILES ET SOLVANTS USÉS

Quelles mesures (digue, puits aveugle...) sont prévues pour éviter les pertes, fuites ou déversements de ces produits ?

24. PAGE 5.4, SECTION 5.2.1 INTENSITÉ DE L'IMPACT, 1^{ER} PARAGRAPHE

À la page 5.4, on renvoie le lecteur à l'annexe E qui concerne la détermination de l'intensité des impacts sociaux et environnementaux. Toutefois, cette annexe est manquante.

25. PAGE 6.1, SECTION 6.1 – IMPACTS DE LA CONSTRUCTION

Préciser pourquoi l'impact sur le climat sonore pour la période de construction n'est pas traité comme un impact pendant les travaux de construction. Apporter les corrections appropriées.

26. PAGE 6.1, SECTION 6.1.1 – QUALITÉ DE L'AIR

L'initiateur de projet indique qu'au besoin, un abat poussière peut être utilisé, produit dont il est le fabricant autorisé. Veuillez préciser s'il s'agit bien du lignosulfonate de calcium et identifier à quelle norme BNQ elle correspond (le numéro de la norme).

27. PAGE 6.2, SECTION 6.1.3 QUALITÉ DES SOLS, 4^E POINT DU SECOND PARAGRAPHE

Préciser l'ampleur des mesures de confinement prévues.

28. PAGE 6.2, SECTION IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION, ÉNUMÉRATION PAGE 4.7, SECTION 4.3.4 HYDRO-CONDENSEUR

- a) Une augmentation de la combustion de la biomasse (écorces, résidus, boues et liqueur de cuisson) est-elle prévue afin de soutenir la production d'électricité du nouveau turboalternateur? Apporter les précisions nécessaires.
- b) Relativement aux lieux d'entreposage de la biomasse ainsi que de la cendre générée par l'exploitation de la chaudière numéro 10 et, le cas échéant, des autres chaudières qui pourraient être impliquées dans le projet de cogénération, préciser les mesures prises pour éviter la contamination des eaux de surface et souterraines et des sols.
- c) Si l'agrandissement ou l'implantation d'une nouvelle aire de stockage ou d'entreposage était nécessaire, cela devrait apparaître dans le projet. Des mesures d'autosurveillance seraient alors requises. Indiquer alors quel serait l'impact sur l'eau souterraine?
- d) Fournir, sous forme de tableaux, un bilan de la situation actuelle et future des quantités de combustibles utilisées pour chaque équipement concerné.
- e) Identifier les diverses sources d'émissions de l'ensemble de l'usine. Préciser les émissions atmosphériques actuelles et futures (faire un bilan) des composés sulfurés, dont le H₂S et le SO₂, des PM_{TOTAL} et PM_{2,5} ainsi que les autres contaminants comprenant ceux des chaudières actuelles numéros 2, 3 et 9 et à la suite de la mise en exploitation de la chaudière numéro 10. Documenter l'impact de l'augmentation ou de la modification des proportions de combustibles sur la qualité de l'air ambiant du secteur à l'étude. À cet effet, fournir les isocontours pour les deux situations.

f) Concernant les divers gaz à effet de serre (GES) et leurs conséquences sur les changements climatiques :

- Identifier toutes les activités sur le site qui émettent actuellement des GES incluant la consommation de combustibles et celles prévues au projet qui seront susceptibles d'émettre des GES.
- Démontrer que la technologie choisie s'avère la meilleure technologie disponible pour réduire les émissions de GES et comparer la technologie retenue aux autres technologies disponibles en termes d'intensité des émissions de GES.
- Identifier la nature et la quantité de chacun des GES émis actuellement et à la suite de l'implantation du projet proposé et en faire la sommation en équivalent CO₂ en séparant les GES associés au procédé de ceux associés à l'utilisation de combustible (bilan avant et après la mise en œuvre du projet). Fournir notamment la quantité totale consommée de gaz actuellement et une estimation à la suite de la mise en œuvre du projet et quantifier la quantité de gaz à effet de serre qui découlera de la mise en œuvre du projet.
- Démontrer que le procédé a été optimisé de même que l'utilisation de combustible et que des actions concrètes ont été mises en place pour diminuer le plus possible l'intensité des émissions des GES.
- Démontrer que les facteurs d'émission utilisés proviennent de références ou de sources reconnues.

g) Quel sera l'impact de l'émission de ces contaminants sur la qualité des eaux de la rivière des Outaouais et de ses tributaires?

29. PAGE 6.2 IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION, SOUS SECTION 6.2.1 QUALITÉ DES EAUX, FIN DU PREMIER PARAGRAPHE PAGE 4.12 SECTION 4.7.2 GESTION DES EAUX USÉES : IMPACTS DES PRODUITS CHIMIQUES PAGE 4.7 SECTION HYDROCONDENSEUR, TABLEAU 4.1 UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES À L'HYDROCONDENSEUR PAGE 3.12 SECTION 3.3.5 ICTHYOFAUNE SOUS-SECTIONS FRAYÈRES ET ICTHYOFAUNE À STATUT PARTICULIER FRAYÈRES (ANGUILLE D'AMÉRIQUE ET L'ESTURGEON JAUNE)

L'étude d'impact indique la présence d'une quantité supplémentaire d'inhibiteurs de corrosion et de tartre, de biocide oxydant et de biodispersant (voir le tableau 4.1 de la page 4.7) dans l'usine papetière. Même si ceux-ci sont recyclés dans l'usine et après usage interne, documenter l'impact de la présence de ces produits dans le rejet d'eaux usées sur le système de traitement des eaux usées et, éventuellement et notamment, sur l'ichtyofaune à statut particulier?

30. PAGE 6.3, SECTION 6.2 – IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION :

Il est mentionné au début de cette section que la qualité de vie des résidants constitue une composante environnementale concernée par les impacts en phase d'exploitation. Pourquoi cette composante n'a-t-elle pas été traitée dans cette section? Apporter les précisions appropriées.

31. PAGE 6.7, FIGURE 6.1 - BRUIT PROJETÉ DU PROJET DE TURBOALTERNATEUR

Cette figure montre les isophones pour les niveaux sonores L_{Aeq} . Tel qu'indiqué à la page 17 de la directive du ministre, l'initiateur de projet doit fournir les cartographies pour les isophones estimés des indices L_{eq} diurne (7 h à 19h), L_{eq} soirée (19h à 22 h) et L_{eq} nocturne (22h à 7 h) pour toute la zone d'étude et ce, au début et dix ans après le début de l'exploitation.

32. PAGE 6.10, SECTION 6.2.3 – MILIEU VISUEL

Dans la section encadrée, il est mentionné que l'épandage plus fréquent de sels de déglacage sur la route pourrait être mis en place comme mesure d'atténuation. Préciser quel serait alors l'impact sur la qualité des eaux de surface.

Il est mentionné « Si l'option de la récupération de la chaleur du condensateur...devait se concrétiser, aucun panache de vapeur ne serait émis par l'hydrocondensateur en hiver, et l'impact visuel lui étant lié serait alors nul. ». Veuillez indiquer quels sont les facteurs de prises de décisions permettant la récupération de la chaleur du condensateur.

33. PAGE 6.10, SECTION 6.2.4 INFRASTRUCTURES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Qui sera responsable de la construction de la ligne électrique et du poste électrique (projets connexes)? Si c'est l'initiateur de projet, ces installations devront être décrites et les impacts et les mesures d'atténuation, présentés.

34. PAGE 7.1, SECTION 7.1 - DÉMARCHE GÉNÉRALE

L'étude mentionne que « ...les équipements du projet ne peuvent pas être la source d'accidents majeurs qui pourraient avoir des conséquences à l'extérieur des limites de l'usine. ». Apporter les précisions nécessaires puisqu'il semble y avoir contradiction avec l'énoncé de page 7.2 (section 7.2.2.1) où l'on mentionne qu'il y a des risques de fuites d'huiles ou d'incendie.

35. PAGE 7.2, SECTION 7.2.2.3 – ACCIDENTS SPÉCIFIQUES DÉJÀ SURVENUS

Il est mentionné qu'aucun accident n'est répertorié dans les bases de données consultées. S'agit-il de bases de données de l'entreprise ou de bases de données provenant de projets similaires? Apporter les précisions nécessaires.

36. PAGE 7.2, SECTION 7.3 MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Fournir une copie du plan préliminaire des mesures d'urgence relatif à l'ajout du nouveau groupe turboalternateur tel que cela est requis à la page 20 de la directive.



Michel Thérien, ing.
Chargé de projet
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels (DÉEPHI)